

# Aide d'urgence Nickel

## NOUVELLE-CALÉDONIE - NORD

Guichet ouvert 6 mois.

### Présentation du dispositif

Pour faire face à la crise, la province Nord a mis en place un guichet de dispositifs d'aide d'urgence.

L'objectif est de soutenir les entreprises impactées par la crise, de favoriser le réemploi des salariés licenciés et de limiter l'impact social de la crise.

L'aide se décline en 2 volets : Entreprises et Emploi.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises de moins de 50 salariés :

- ayant leur siège social et leur activité principale situés sur le territoire géographique de la province Nord
- ayant débuté leur activité au plus tard le 1er mars 2023
- justifiant d'une perte de chiffre d'affaires constatée d'au moins 40 % en comparant le chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1er mars 2024 et la date de réception de la demande, à celui réalisé entre le 1er mars 2023 et le 29 février 2024.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

##### Volet Entreprises :

- guichet unique coporté par l'ensemble DDEE/CCI/CMA, assurant un accompagnement gratuit de 20 heures pour les entreprises
- aide financière reposant sur une adaptation des dispositifs d'aide au fonctionnement
- aide à la formation des salariés ou du travailleur indépendant
- communication sur la commande publique de la province Nord, et accompagnement des entreprises pour répondre aux marchés publics.

##### Volet Emplois :

- guichet unique d'accueil par Cap Emploi, complété par un soutien des Conseillers en Insertion Professionnelle de la province Nord
- aide financière pour favoriser la réembauche des salariés licenciés reposant sur une adaptation des dispositifs d'aide
- aide à la formation
- appels à projets avec financements à la clé.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'accompagnement et l'aide sous forme de subvention dépendront du dossier.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur le guichet unique de la Province Nord.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.

---

## Organisme

### NOUVELLE-CALÉDONIE - NORD Nouvelle-Calédonie - Province Nord

- **Hôtel de la province Nord**  
41 avenue Jimmy Welepane  
BP 41 - 98860 KONE  
98860 KONE  
Téléphone : (687) 47 71 00  
E-mail : [communication@province-nord.nc](mailto:communication@province-nord.nc)

---

## Déposer son dossier

- <https://dau.province-nord.nc/>